



Publié par les institutions Orot 'Haïm ou Moché Israël

Sous la présidence du Gaon et Tsadik Rabbi David 'Hanania Pinto chelita

Fils du Tsadik, auteur de miracles, Rabbi Moché Aharon Pinto zatsal et petit-fils du saint Tsadik, auteur de miracles, Rabbi 'Haim Pinto zatsal

Il est écrit : « De te choisir une huile pure d'olives pilées, pour le luminaire, afin d'alimenter les lampes en permanence. » (Chémot 27, 20) Dans la Michna (*Ména'hot* 8, 4), nos Maîtres affirment : « Il y a trois récoltes d'olives et, pour chacune d'elles, trois qualités d'huile. Les premières à mûrir, on les récolte au sommet de l'arbre. On les cueille et les écrase dans un panier ; c'est la première pression. Puis, on place la poutre et les écrase ainsi : deuxième pression. Enfin, on broie une deuxième fois avec la poutre : troisième pression. L'huile de première pression est réservée à l'allumage de la ménora, celle des deux suivantes utilisée pour les offrandes. »

Nous pouvons nous demander pourquoi seule l'huile de première pression pouvait être utilisée pour l'allumage du candélabre. Proposons une interprétation moraliste s'appuyant sur l'enseignement de nos Sages : « Faites-Moi une ouverture de la taille du chas d'une aiguille et Je vous ouvrirai des portes assez larges pour laisser passer des chariots. » (*Chir Hachirim Rabba* 5, 2) Rabbi Tan'houma, Rabbi 'Hounia et Rabbi Abahou affirment au nom de Rèch Lakich : « Il est écrit : "Tenez-vous cois (*harpou*) et sachez que Moi, Je suis D.ieu." (*Téhilim* 46, 11) Le Saint béni soit-Il dit aux enfants d'Israël : abandonnez (*harpou*) vos mauvais actes et sachez que Je suis votre D.ieu. » Rabbi Lévi dit : « Si les enfants d'Israël se repentaient, serait-ce un jour, ils seraient immédiatement libérés et le descendant de David viendrait les libérer, comme il est dit : "Oui, Il est notre D.ieu, et nous sommes le peuple dont Il est le pasteur, le troupeau que dirige Sa main. Si seulement aujourd'hui encore vous écoutiez Sa voix !" (*Téhilim* 95, 7) »

Il en résulte que le Saint béni soit-Il ne nous demande qu'une seule chose : s'engager sur la voie du repentir et des bonnes actions. Dès l'instant où nous entamons ce processus, Il nous aide à surmonter notre mauvais penchant.

Nos Maîtres nous enseignent par ailleurs : « On mène l'homme dans la voie qu'il désire emprunter. » (*Makot* 10b) Tout dépend donc du commencement, comme le prouve également le verset : « Le début de la sagesse, c'est la crainte de l'Éternel. » (*Téhilim* 111, 10) De même, il est dit : « Et maintenant, ô Israël ! Ce que l'Éternel, ton D.ieu, te demande uniquement, c'est de révéler l'Éternel. » (*Dévarim* 10, 12) Du moment qu'on est animé de la crainte du Ciel, on détient tout. Dans le cas contraire, on n'a rien et, même si l'on se repent, ce n'est pas sincère.

D'où la prépondérance du commencement, duquel tout dépend. D'après les Richonim (introduction du Rokéa'h), la piété trouve sa force dans son début ; par la suite, l'habitude nous pousse à nous relâcher et à manquer de méticulosité.

maskil LÉDAVID

La force du début



C'est pourquoi nos Maîtres nous ont avertis de « ne pas considérer la Torah comme de vieux décrets dépréciés, mais comme un décret nouveau vers lequel tous se précipitent ». Si on la percevait comme un livre de Lois désuet, on perdrait tout entrain à l'appliquer et ne l'accomplirait que par automatisme. Par contre, en la regardant quotidiennement sous un nouveau jour, on peut l'observer avec un enthousiasme renouvelé.

L'essentiel d'un acte ou d'une *mitsva* réside dans son amorce. Dès lors, nous comprenons

pourquoi seule l'huile de première pression pouvait être utilisée pour l'allumage du candélabre, car l'Éternel signifiait ainsi à Ses enfants leur devoir de faire une toute petite ouverture, que Lui-même amplifierait ensuite, leur permettant de vaincre leur penchant. Par ailleurs, nos Sages nous enseignent : « Il ne t'incombe pas de terminer l'ouvrage, mais tu n'es pas non plus libre de t'en décharger. » (*Avot* 2, 16) Nous n'avons donc pas lieu de nous soucier de l'aboutissement de nos entreprises, puisque le Tout-Puissant nous aidera à l'atteindre.

Nous ne devons pas non plus nous décourager face à l'ampleur des *mitsvot* exigées de nous et du nombre considérable de péchés desquels nous devons nous éloigner, puisque c'est notre premier pas qui est important, à l'image de l'huile extraite au départ. Par la suite, nous bénéficierons de l'assistance divine.

Le candélabre était allumé par le Cohen, qui restait sur place jusqu'à ce que la flamme monte d'elle-même. Le candélabre symbolise la Torah, comme il est dit : « Car la *mitsva* est une bougie, la Torah une lumière. » Ceci nous enseigne que du fait que l'homme a entamé une *mitsva*, ravivant (attisant) ainsi son étincelle spirituelle, le Saint béni soit-Il l'aide en faisant monter la flamme d'elle-même, en vertu du principe : « Celui qui vient se purifier bénéficie de l'aide divine. » (*Yoma* 38b)

L'amorce a une place primordiale. La plupart des querelles entre l'homme et son prochain ou avec son épouse trouve sa racine dans la précipitation à réagir. Dès qu'on voit une chose déplaisante chez autrui ou entend de lui des propos virulents ou haineux, on se met en colère. Si on se maîtrisait, on pourrait sauvegarder la paix.

L'une des qualités du Sage est qu'il « ne s'empresse pas de répondre » (*Avot* 5, 7). Il prend le temps de réfléchir avant de se prononcer, contrairement à « l'imbécile [qui] saute en premier ». Rav Israël Salanter *zatsal* affirme à cet égard qu'avant de parler, l'homme est propriétaire de ses paroles, qu'il peut dire ou taire, mais, une fois qu'il les a émises, il ne peut plus les reprendre, même s'il regrette les avoir prononcées.

11 Adar I 5782
12 février 2022

1226

HORAIRES DE CHABBAT



	Jérusalem	Tel-Aviv	'Haifa	Beer-Chéva
Allumage des bougies	4:47	5:01	4:53	5:07
Clôture du Chabbat	6:00	6:02	6:00	6:02
Rabbénou Tam	6:39	6:37	6:36	6:40



Hilloulot

- Le 11 Adar, Rabbi Avraham Abou'hatséra
- Le 11 Adar, Rabbi Yéchohoua Moché Orenstein, auteur du *Yam Hatalmoud*
- Le 12 Adar, Rabbi Its'hak Tsrar, auteur du *Tsrar Hamor*
- Le 12 Adar, Rabbi Moché Pardo
- Le 13 Adar, Rabbi Yossef Monsa
- Le 13 Adar, Rabbi 'Hanokh Zondel Grosberg, auteur du *Hatrouma Véhamassér*
- Le 14 Adar, Rabbi Hillel Cohen, *Roch Yéchiva* de Knesset Bné Hagola
- Le 14 Adar, Rabbi Moché Malka, président du Tribunal rabbinique de Péta'h Tikva
- Le 15 Adar, Rabbi Its'hak Aboulafia, auteur du responsa *Pné Its'hak*
- Le 15 Adar, Rabbi Tsvi Hirsch Keidnover, auteur du *Kav Hayachar*
- Le 16 Adar, Rabbi Ephraïm Chalom Ankawa
- Le 16 Adar, Rabbi Chimon Sofer, président du Tribunal rabbinique de Cracovie
- Le 17 Adar, Rabbi Péta'hia Mordékhaï Berdugo, auteur du *Nofét Tsoufim*
- Le 17 Adar, Rabbi Guershon Lapidot, le « Mofet Hachakdanim »



PAROLES DE TSADIKIM



Perles de Torah sur la paracha
entendues à la table de nos Maîtres

L'encens perpétuel

« Tu en composeras un parfum, composé selon l'art du parfumeur ; bien mélangé, pur et sacré. » (*Chémot* 30, 35)

De nombreuses vertus ont été associées à la *mitsva* de brûler l'encens sur l'autel, ainsi qu'à la récitation du passage de l'encens. Selon nos Sages, celle-ci a le pouvoir d'entraîner une grande récompense, dans ce monde comme dans le suivant.

Dans le Midrach Tan'houma (*Tétsavé* 16), nous lisons : « Le Saint béni soit-Il dit aux enfants d'Israël : "Parmi tous les sacrifices que vous M'apportez, l'encens M'est le plus cher." » Le Midrach explique que la spécificité de l'encens par rapport aux autres sacrifices est que ceux-ci apportent l'expiation d'un péché, individuel ou collectif, alors que l'encens a pour seul but de procurer de la satisfaction au Créateur – tout comme l'allumage du candélabre.

Le Zohar (*Vayakhel*) souligne l'immense vertu de l'encens : « Rabbi Chimon bar Yo'haï affirme : "Si les hommes connaissaient l'importance de l'encens pour l'Éternel, ils lui accorderaient toute leur attention et prendraient chacun de ses mots pour le poser sur leur tête comme une couronne d'or. Pour considérer ce passage avec sérieux, il faut le méditer et, si on le récite chaque jour avec ferveur, on aura une part dans ce monde et dans le suivant, on soustraira l'humanité entière à la mort et on échappera à tous les décrets de ce monde, ainsi qu'au jugement de la géhenne et des royaumes étrangers." »

Rabbi Chimon ajoute que « D.ieu a prononcé un arrêt selon lequel quiconque lit et réfléchit au passage de l'encens sera mis à l'abri de tous les types de sorcellerie, de toute calamité, des pensées impures, des mauvais décrets et de la mort et, ce jour-là, il ne subira aucun dommage, car les puissances impures ne pourront le dominer ». Ces prérogatives sont réservées à celui qui récite ce passage avec ferveur.

Rabbi Moché ben Makir s'étend longuement sur l'importance de lire le passage de l'encens et ajoute : « Celui qui craint de mourir écrira ce passage sur un parchemin cachère, avec une écriture *achourit*, et le lira matin et soir avec une grande ferveur. »

« Cette lecture entraîne bénédiction et réussite dans toutes les entreprises, apporte la richesse et préserve de la pauvreté – comme le Cohen qui, après avoir fait brûler l'encens une fois, n'avait pas besoin de le faire une seconde fois. »

L'ouvrage *Téchouvot Véhanhagot* mentionne une *ségoula*, entendue des anciens Sages de Jérusalem, pour un couple n'ayant pas encore eu d'enfant : « Écrire sur un parchemin le passage de l'encens, avec toutes les *braïtot* ; le réciter deux fois par jour selon les signes de cantillation bibliques et lire les *braïtot* doucement. »

GUIDÉS PAR LA ÉMOUNA



Étincelles de émouna et de bita'hon
consignées par le Gaon et Tsadik Rabbi
David 'Hanania Pinto chelita

À la recherche de la Vérité

À New York, une famille de millionnaires influents avait un fils unique, qui grandit dans une richesse et un luxe princiers – il avait même droit à un jet privé. Or, il est intéressant de noter que justement ce fils, qui pouvait jouir de tous les plaisirs du monde sans limites, en vint à la *émouna* par lui-même, en menant une réflexion personnelle, notamment face à la haine des nations envers notre peuple. Le côté injuste de ce phénomène irrationnel le perturbait beaucoup. Pourquoi toutes ces persécutions, ces accusations injustes, ces pogroms et attentats, jusqu'à notre époque dite « éclairée » ? Pourquoi le peuple juif est-il en proie à tous ces tourments venant des peuples parmi lesquels il est dispersé ?

Ces questions ne lui laissaient pas de répit, jusqu'au jour où il se mit à la recherche de réponses en approfondissant l'Histoire. Cette enquête le mena finalement à découvrir le Créateur qui, à Lui seul, gouverne le monde et le dirige à chaque instant. Par la suite, lorsqu'il en apprit davantage sur les lois de la Torah, reçue au mont Sinaï, il réalisa combien il était loin d'accomplir la mission pour laquelle il était venu au monde.

Cette découverte fut à l'origine de sa *téchouva*, et, grâce à D.ieu, il consacre à présent plusieurs heures par jour à l'étude et ne rate jamais aucune des trois prières quotidiennes.

Sa recherche personnelle de la Vérité absolue lui permit d'ouvrir une brèche de la largeur d'un chas d'aiguille, tandis que le Créateur, fidèle à Sa promesse, lui ouvrit un large passage et le ramena dans le giron de la *émouna*.



DANS LA SALLE DU TRÉSOR

Perles de l'étude de notre
Maître le Gaon et Tsadik Rabbi
David 'Hanania Pinto chelita

Une abnégation productive

« Et toi, Tu ordonneras aux enfants d'Israël de te choisir une huile pure d'olives pilées, pour le luminaire, afin d'alimenter les lampes en permanence. » (*Chémot* 27, 20)

Dans toute la section de Tétsavé, le nom de Moché est absent. Le Zohar (*Pin'has* 246a), citant nos Sages, en explique la raison : suite au péché du veau d'or, Moché défendit le peuple juif en disant à D.ieu : « Et maintenant, si Tu pardonnais leur faute ! Sinon, efface-moi de Ton livre que Tu as écrit. » (*Chémot* 32, 32) C'est pourquoi son nom a été omis au moins d'une *paracha* de la Torah.

Moché s'effaçait totalement devant l'Éternel et les enfants d'Israël. Même la Torah qu'il apprit, sa seule intention était de la transmettre à ces derniers. Il n'avait pas la moindre pointe de fierté, conscient qu'elle ne sied qu'à D.ieu, comme il est dit : « L'Éternel règne ! Il est revêtu de majesté. » (*Téhilim* 93, 1) L'homme, créature éphémère et mortelle, n'a pas de quoi s'enorgueillir.

Avec abnégation, Moché enseigna la Torah au peuple juif, comme il est écrit : « C'est pour nous qu'il dicta la Torah à Moché ; elle restera l'héritage de la communauté de Yaakov. » (*Dévarim* 33, 4) Tous ses actes avaient pour finalité cette transmission aux membres du peuple et leur élévation dans les degrés de la Torah et de la crainte du Ciel.

Aussi demanda-t-il à l'Éternel d'omettre son nom du texte saint, parce qu'il s'effaçait pleinement devant le peuple. Dans cet esprit, le Ramban explique pourquoi il ne figure pas dans la section de Tétsavé. Dans son extrême humilité, Moché jugeait que son nom n'était pas digne d'être inclus dans les lettres de la Torah. Il désirait que celle-ci ne comprenne rien d'extérieur à elle et pensait que son nom n'en faisait pas partie. Après le péché du veau d'or, il signifia au Saint béni soit-Il que la Torah était l'apanage des enfants d'Israël et qu'il convenait donc d'effacer son nom dans celle-ci, de sorte à bien souligner qu'ils en étaient les détenteurs exclusifs.

Finalement, l'abnégation de Moché était telle qu'il mérita que son nom devienne le sceau de la Torah. Nos Sages affirment à cet égard que « toute nouvelle interprétation donnée par un élève avait déjà été révélée à Moché ». C'est pourquoi même dans la *paracha* de Tétsavé où son nom ne figure pas, il est écrit : « Et toi, tu ordonneras. » Autrement dit, même s'il n'est pas mentionné explicitement, le texte souligne que Moché avait pour rôle de donner cette *mitsva* au peuple.

Enfin, les mots « de te choisir une huile », *chémèn*, font allusion à l'âme, *néchama*, terme où l'on retrouve les lettres du mot *chémèn*. Toutes les âmes du peuple juif sont incluses dans Moché. Comment eut-il ce mérite ? Du fait qu'il s'écrasait, pour ainsi dire, devant les enfants d'Israël, comme le suggère la suite du verset, « olives pilées ». Cette abnégation totale lui permit d'accéder à une grande lumière – « pour le luminaire » –, puisque, grâce à lui, toutes les âmes du peuple s'éveillent à la compréhension de la Torah.

LA CHÉMITA



De même qu'il est prohibé de travailler la terre durant la *chémita*, il est interdit d'encourager ceux qui le font ou de leur vendre des outils, parce qu'on ne doit pas aider un pêcheur, comme il est dit : « Ne place pas d'obstacle devant un aveugle. » (*Vayikra* 19, 14) Aider autrui à fauter revient à collaborer avec lui. Non seulement cela est interdit, mais, plus encore, il nous incombe de réprimander le pêcheur : « Reprends ton prochain et tu n'assumeras pas de péché à cause de lui. » (*Vayikra* 19, 17) Celui qui, au contraire, lui accorde son soutien trébuche dans l'exigence de le sermonner.

C'est pourquoi il est interdit de vendre des outils agricoles à un Juif soupçonné de ne pas respecter les lois de la *chémita*, car il est presque certain qu'il les utilisera pour des travaux interdits la septième année. De même, il est interdit de lui vendre des outils destinés au travail du jardin, parce qu'il les utilisera sûrement pour des travaux interdits – le *hétèr mékhira* [dispense de garder la *chémita* en vendant le terrain à un non-Juif] ne s'appliquant pas aux jardins. Par contre, si on a des raisons de penser qu'il les utilise pour un travail permis ou au terme de la septième année, il est permis de les lui vendre.

Il est permis d'acheter des fruits de la *chémita* d'un ignorant, mais uniquement la quantité suffisante aux trois repas de la journée. Car, d'une part, les Sages craignent que cet ignorant ne respecte pas la sainteté de l'argent reçu pour cette transaction et l'utilise pour le commerce ou le garde après le *zman habiour*. Mais, d'autre part, du fait que c'est uniquement un doute, ils n'ont pas voulu lui retirer complètement la possibilité d'avoir un gagne-pain et, par ailleurs, ils ont voulu permettre à l'acheteur de trouver de la nourriture pour la journée à venir. D'où la permission mesurée qu'ils ont prononcée.

Cependant, il est interdit d'acheter même une petite quantité de produits de quelqu'un connu pour ne pas respecter les lois de la *chémita*, c'est-à-dire qui cultive des fruits ou les vend pendant cette année, afin de ne pas l'encourager à pécher. De même, il est interdit de donner des fruits de la septième année ou de l'argent doté de leur sainteté à une personne ne la respectant pas.

Aujourd'hui, nous avons l'habitude de nous fier au certificat de *cacheroute* des magasins. Un magasin dépourvu de certificat est suspect de ne pas respecter les lois de la *chémita* et il est donc interdit d'y faire ses achats. Dans un magasin ayant un tel certificat, il est permis d'acheter des produits sans limitation. S'ils proviennent du « *otsar beit din* », il faudra veiller à respecter leur sainteté.

On n'achètera pas de fleurs ou de plantes chez un inconnu, s'il n'a pas de certificat qu'elles ont été cultivées par des non-Juifs ou dans des serres avec un substrat séparé de la terre. Si un homme est connu pour être fidèle aux *mitsvot*, même s'il ne détient pas de certificat, il peut lui-même attester que les fruits ou les fleurs qu'il vend ont poussé de manière permise.



en souvenir du JUSTE

Rabbi Moché
Pardo zatsal

À l'extrémité sud de la ville de Bné-Brak, se dresse l'édifice du merveilleux séminaire pour jeunes filles, « Or Ha'haïm », fondé par Rabbi Moché Pardo zatsal, auquel de nombreuses personnes doivent leur vie spirituelle. Principale figure et père spirituel de milliers de jeunes filles qui, grâce à lui, ont été guidées dans la voie de la Torah et ont bâti leur foyer sur ces bases, son nom a été éternisé à travers les générations.

En Turquie puis à Tel-Aviv, Rabbi Moché était un commerçant riche et prospère. Doté d'une grande générosité d'âme, depuis le jour où il réalisa la détresse, tant financière que spirituelle, des *bné Torah*, il abandonna toutes ses affaires privées pour devenir un homme différent. Depuis, il s'investit jour et nuit dans la création de son institution éducative, projet pour lequel il bénéficia d'une assistance divine particulière.

Dans sa volonté d'apporter de l'aide à autrui, il alla d'un exploit à l'autre. Il commença par fonder une petite institution pour jeunes filles, provenant de familles en détresse, qui désiraient se renforcer à la lumière de la Torah. Au départ, elles n'étaient qu'un

modeste groupe, mais, peu à peu, de plus en plus se joignirent pour finalement former le séminaire de « Or Ha'haïm », institution éducative et internat. Plus tard, Rabbi Moché fonda, suite à la demande, une *Yéchiva kétana* et une *Yéchiva guédola*, ainsi que de nombreuses autres institutions éducatives marquées par son noble sceau.

Une de ses élèves avait perdu son père dans sa jeunesse. Le premier jour d'études, Rabbi Moché lui dit : « Ma fille, sache que je suis l'adresse pour tout. Tout ce dont tu as besoin ou désires, viens me le demander. » Mais il n'attendait pas qu'elle vienne. Il allait lui-même la chercher pour lui donner une petite boîte de gâteaux, un sachet d'amandes ou tout ce que les parents avaient l'habitude d'envoyer à leurs filles.

Lorsque des invités venaient visiter le séminaire et que les secrétaires leur apportaient une collation, il leur disait d'emballer quelques gâteaux pour les apporter à l'orpheline, dans sa chambre, afin de lui faire plaisir. Mais il ne se souciait pas uniquement d'elle. Le lendemain de Pourim, il l'appela à son bureau. Sa table était pleine de *michlo'a'h manot*, reçus de ses nombreuses connaissances et personnes voulant lui exprimer leur reconnaissance, dont un bon nombre d'anciennes élèves, habitant dans la ville. « S'il te plaît, aide-moi à emballer », lui demanda-t-il. Il remplit un panier de confiseries, le lui donna et lui dit : « Apporte-le à ta Maman, cela la réjouira sûrement. » En effet, elle serait sans doute heureuse, avant tout, de constater que quelqu'un était si attentionné envers sa fille.

Le vendredi, il passait d'une chambre à l'autre de l'internat pour vérifier comment se faisaient les préparatifs de Chabbat, l'ordre et le ménage. Il en profitait pour aller

trouver les filles les plus pauvres, auxquelles il remettait discrètement de l'argent de poche. Il savait que les jeunes filles avaient l'habitude d'acheter quelques gâteaux ou noix en l'honneur du jour saint, ou encore de nouvelles chaussettes. Tel un père fidèle, il veillait à ce que toutes ses filles puissent se procurer ce dont elles avaient besoin.

Rav Chlomo Lorentz zatsal, qui aida beaucoup Rabbi Moché, affirma : « Sa réussite pour collecter des fonds était remarquable. Une fois, je rencontrai l'un de ses grands donateurs et lui demandai : "N'est-ce pas que de célèbres *Raché Yéchiva* frappent à votre porte ? Comment expliquer que vous préférez adresser des dons à Rabbi Moché ?" Il me répondit : "Comment peux-tu ne pas le comprendre ? Les autres me sollicitent pour leurs élèves, lui pour ses filles ! Comment rester insensible à la demande d'un père ?" »

Enfin, un autre point remarquable de sa personnalité mérite d'être souligné. Rabbi Moché s'adressait avec la même chaleur, la même estime et le même visage rayonnant à tout homme, qu'il s'agisse d'un nanti comptant parmi ses donateurs, de son plus modeste employé, de la directrice, de son adjointe, d'une enseignante, d'une monitrice, d'une ancienne élève, d'une nouvelle ou d'un jeune enfant. Car il était pleinement conscient du fait que « l'homme, créé à l'image de D.ieu, est cher, et les enfants d'Israël, appelés fils de l'Éternel, sont chers ». Aussi, humble serviteur du Créateur, comment ne témoignerait-il pas d'honneurs à ceux créés à Son image et appelés Ses enfants ?

« Heureux le peuple qui jouit d'un tel sort ! »

**Désirez-vous donner du mérite au grand nombre
en contribuant à la diffusion de l'hebdomadaire
Pa'had David dans votre quartier ?**

Adressez-vous à nous, dès aujourd'hui,
à l'adresse : mld@hpinto.org.il

Vous recevrez la bénédiction du Tsadik
Rabbi David 'Hanania Pinto chelita

**Pour recevoir quotidiennement
des paroles de Torah**

prononcées par notre Maître,

l'Admour Rabbi David 'Hanania Pinto chelita,

envoyez-nous un message

Anglais +16467853001 • Français +972587929003

Espagnol +541141715555 • Hébreu +972585207103



« Goûtez et voyez que l'Éternel est bon ! »

Bonne nouvelle : Avec l'aide de D.ieu, il est désormais possible de suivre les cours de notre Maître
l'Admour Rabbi David 'Hanania Pinto chelita en hébreu, anglais, français et espagnol

sur le site Kol Halachone ou en composant le numéro 073-371-8144

Il sera prochainement possible d'obtenir un catalogue détaillé
des cours où chaque cours correspond à un numéro direct. Pour
le recevoir : mld@hpinto.org.il

Les cours suivent l'ordre des sections hebdomadaires et
des fêtes, ainsi que divers sujets. Écoutez et votre âme
revivra !